

Guide de la participation parentale

Septembre 2022



Arc-en-ciel ne serait pas ce qu'elle est sans l'implication et la participation des parents!

Voici un petit guide pour vous y retrouver et vous permettre de donner le meilleur de vous-même!

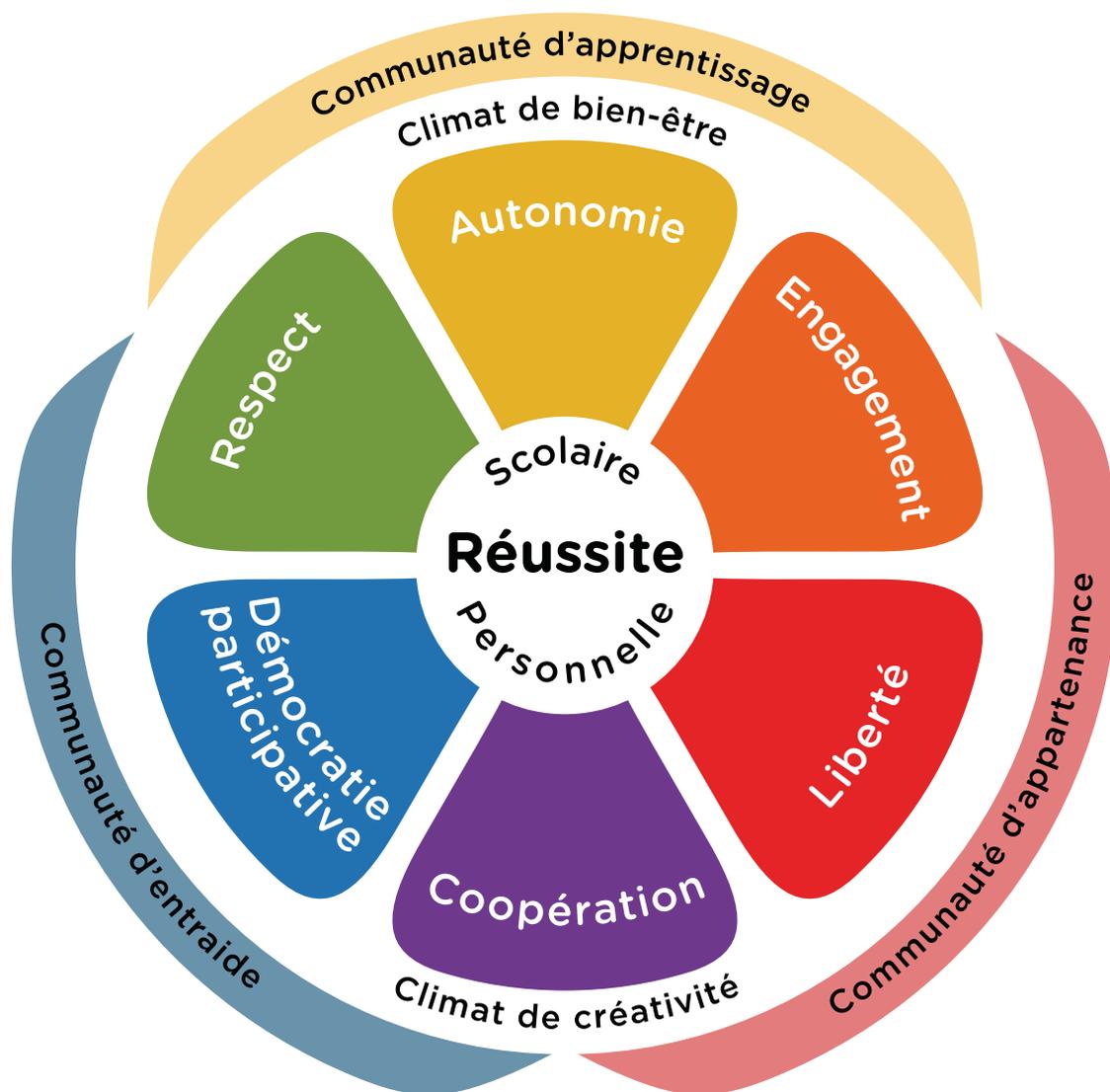
Table des matières

Rôle et responsabilités des parents à l'école Arc-en-ciel	3
Un code de vie pour guider mes choix	4
Code d'éthique	5
L'implication parentale EN BREF	7
Structures démocratiques à l'école Arc-en-ciel	9
Les comités	12
Activités et événements importants durant l'année	17
Foire aux questions	18

Rôle et responsabilités des parents à l'école Arc-en-ciel

Les six valeurs promues à l'école Arc-en-ciel sont l'**Autonomie**, le **Respect**, la **Démocratie participative**, la **Coopération**, la **Liberté** et l'**Engagement**. Ces six valeurs sont au cœur de notre quotidien et sont vécues par tous les membres de la communauté: les enfants, les parents, les enseignants, les intervenants de l'école, l'équipe du service d'animation et la direction. Elles favorisent l'épanouissement des élèves, cultivent leur plaisir d'aller à l'école, supportent leur motivation et renforcent leur connaissance et leur estime de soi.

L'adhésion des parents aux valeurs et au projet éducatif de l'école Arc-en-ciel est indispensable. Les parents soutiennent leur enfant dans le vécu des six valeurs, à l'école et à la maison, en concertation avec l'équipe-école. Leur implication et leur engagement sont garants de la réussite de leur enfant, de la réussite de chaque enfant de l'école et du succès et de la pérennité du projet éducatif.



Fleur des valeurs adoptée à l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2010.

Code de vie pour guider mes choix

Bien vivre les valeurs de l'école Arc-en-ciel



Mes droits

Je reçois une éducation de qualité.

J'apprends à mon rythme, selon mon plein potentiel.

Je peux me tromper et recevoir de l'aide.



Je suis respecté dans mes différences, dans mes forces, et dans mes défis.



Je m'affirme et je suis un participant actif.

Je vis dans un environnement harmonieux et sécuritaire.



Mes responsabilités

Je suis présent et j'arrive à l'heure à l'école.

Je m'organise, je m'engage et je persévère dans mes apprentissages.

Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs.

J'offre de l'aide de manière spontanée et j'accepte de l'aide.

J'apprends à me connaître, à développer ma personnalité et mes talents.

Je respecte les autres et leurs différences.



Je règle mes conflits de façon pacifique.

Je donne mon opinion de façon constructive, je suis ouvert aux idées des autres et je respecte les choix collectifs.

Je prends soin de mon milieu.



Code d'éthique pour guider les communications et les interactions entre adultes de l'école Arc-en-ciel.

Préambule

Les membres de la communauté de l'école Arc-en-ciel ont pour cible commune le projet éducatif qui vise le développement global et l'épanouissement des enfants. La perception d'une cible commune et les relations entre les membres par rapport à celles-ci sont génératrices d'énergie. Cette énergie est à la base de la participation parentale essentielle à la réussite du projet éducatif.

Cette participation implique l'interaction des membres de la communauté et valorise la communication. Dans ce contexte, ce code d'éthique vise à encadrer les interactions entre les membres adultes impliqués à l'école afin d'assurer une communication saine et génératrice d'énergie positive, de favoriser des relations harmonieuses et de préserver la cible commune qu'est le projet éducatif.

Il s'agit d'un code sur lequel s'appuyer pour agir de façon respectueuse, éthique et responsable.

Les 4 principes suivants devront guider toutes les communications orales et écrites:

1- RESPECT

- L'adulte est un modèle de respect pour les enfants.
- Le ton et le message sont respectueux et constructifs dans toutes les communications orales, écrites et électroniques.

2- BONNE FOI

- Il ne faut pas prêter de mauvaises intentions sans d'abord vérifier.
- En cas de désaccord:
 - > Clarifier le message ou le besoin.
 - > Se donner l'opportunité de s'expliquer.

3- INTERVENTION RÉFLÉCHIE

- Éviter les messages impulsifs afin d'assurer une intervention réfléchie.
- Pour les messages écrits, relire avant d'envoyer.
- Pas de courriel de groupe pour régler une situation personnelle.

4- COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE

- Reconnaître les ressources que chacun apporte à la communauté Arc-en-ciel.
- Il est essentiel de maintenir les liens entre les membres.
- Le ton doit toujours rester harmonieux.
- Écouter et respecter les participants qui ont un point de vue différent du nôtre

3 étapes pour guider la résolution de situations problématiques ou de conflits entre adultes à l'école Arc-en-ciel.

Ces trois étapes devraient être utilisées en cas de non-respect d'un des principes du **Code d'éthique** pour guider les communications et les interactions entre adultes de l'école Arc-en-ciel.

ÉTAPE 1

- Les situations problématiques se règlent de vive voix directement avec les personnes concernées.
- Les courriels de groupe ne doivent pas être utilisés.

ÉTAPE 2

- **Situation impliquant un parent et un membre du personnel:** une requête devrait être formulée à la direction.
- **Situation impliquant deux parents:** une requête au parent multicolore peut être faite afin qu'il agisse comme facilitateur. Pour assurer l'impartialité, le parent multicolore ne devrait pas être impliqué dans la situation si celle-ci le concerne.

ÉTAPE 3

- Si nécessaire, un comité adhoc pourrait être formé avec l'aide de la direction pour aider à résoudre la situation.

L'implication parentale EN BREF

Composantes de l'implication et des responsabilités parentales attendues de toutes les familles:

À la maison

- > Aide aux projets, devoirs, étude, etc.
- > Lecture de l'Arc-en-presse et de toutes les communications de l'école

À la vie à l'école

- > 3 rencontres groupe-classe
- > 2 assemblées générales (AG) des parents
- > Respect du code des valeurs de l'école

ET

À l'école (pendant les heures de classe): Coéducation

- > Participation en classe
- > Soutien aux élèves durant les heures de classe
- > Proposition et animation d'activités

ET/OU

À la vie de l'école (hors des heures de classe)

- > Engagement dans différents comités
- > Engagement dans les activités de l'école (ex.: fêtes, activités de financement, concerts.)

À LA MAISON, l'engagement des parents fait une grande différence. S'engager c'est:

- > **Accompagner son enfant** dans son épanouissement personnel et dans son atteinte de l'autonomie, l'aider dans l'élaboration du bilan de ses forces et de ses limites, le soutenir dans le développement de sa confiance en lui et de son goût de l'effort, valoriser la persévérance, l'engagement, le sens critique, le respect et l'expression des émotions;
- > **S'approprier le code de vie de l'école** avec son enfant, le signer et l'aider à le respecter;
- > **Lire avec son enfant**, discuter avec lui de ses apprentissages;
- > **Suivre son enfant quotidiennement**: devoirs, travaux faits en classe, leçons, projets, vie de la classe, discussion de ce qui s'est passé dans la journée. Il est très important de suivre régulièrement les acquisitions de connaissances académiques de son enfant puisque certaines notions sont vues à un rythme accéléré en classe afin de donner du temps au développement d'autres habiletés à travers différentes activités;
- > Lors des projets, **offrir son soutien à son enfant** dans ses recherches d'information et la réalisation de son projet;
- > **Accompagner et appuyer son enfant** dans les choix et les décisions prises à l'école;
- > **Aider son enfant** à organiser son horaire en lui rappelant ou en vérifiant ce qu'il a besoin d'amener à l'école (vêtements de sport, matériel pour un projet, livres de bibliothèque, etc.);
- > S'assurer régulièrement avec son enfant qu'il a **tout le matériel de la liste des effets scolaires** fournie par l'école.

À L'ÉCOLE, l'implication des parents fait une grande différence. S'impliquer, c'est :

- > **Participer à toutes les rencontres groupes-classes obligatoires et aux AG** inscrites au calendrier.
- > **Être présent en classe** pour soutenir l'enseignant(e) (projets, activités académiques, rencontre de dossier de vie), animer un atelier ou partager ses connaissances et ses habiletés avec les enfants;
- > **Accompagner un groupe** lors d'une sortie (bibliothèque, musée, etc.) d'un jour ou de plusieurs jours;
- > Lors de sorties et/ou d'activités en classe ou au service d'animation, **soutenir les interventions du personnel et intervenir auprès des enfants** afin d'assurer le respect du code de vie;
- > **S'engager dans un comité** le soir ou en journée;
- > **Proposer des projets pédagogiques ou communautaires.** Communiquer à travers l'Arc-en-presse sur des sujets d'intérêt général;
- > **Assister aux rencontres** organisées en cours d'année par l'école ou par des comités;
- > **Se tenir informé sur l'actualité des écoles alternatives** au Québec et sur les événements qu'organise le réseau des écoles publiques alternatives du Québec (REPAQ). <https://repaq.org>

Pour que la coéducation et la gestion participative se déroulent de façon harmonieuse dans le respect du projet éducatif, les parents doivent s'assurer de poser tout au long de l'année scolaire des gestes simples mais essentiels comme :

- > **Lire l'Arc-en-presse** dès le lundi soir et **retourner les coupons réponses** qui s'y trouvent **dès le lendemain**;
- > **Signer les messages écrits** par le personnel et les retourner dès le lendemain;
- > **Prendre rendez-vous** avec le personnel concerné en dehors des heures de classe, pour discuter d'un événement ou d'un point particulier;
- > **S'identifier au secrétariat de l'école avant de circuler** dans la bâtisse durant les heures de classe;
- > **Sans entente préalable, s'abstenir d'entrer dans les classes** des différents groupes;
- > Lorsqu'il est présent en classe, **s'assurer d'être disponible pour tous les enfants du groupe** et éviter les distractions;
- > Mettre en place les moyens pour que son enfant **arrive à l'heure à l'école** afin de ne pas déranger la classe;
- > S'assurer qu'il **participe à toutes les activités de l'école** qui font partie du projet éducatif et qu'il est présent pendant toutes les heures de classe;
- > **Remplir les documents du portfolio, du dossier de vie et du bilan et les retourner à temps**;
- > **Maintenir sa participation** dans les comités choisis en début d'année tout au long de l'année ou durant la durée du mandat et participer à la rédaction de son bilan annuel;

L'engagement et l'implication des parents sont essentiels à la réussite du projet éducatif de l'école Arc-en-ciel qui vise le développement global et l'épanouissement des enfants.

Structures démocratiques à l'école Arc-en-ciel

Conseils de coopération de classe

Vert lime
Vert tendre
Orange
Jaune
Rouge
Mauve
Indigo
Turquoise

Comités d'élèves

3 comités d'élèves :

- Journal Arc-en-presse Enfants
- Comité Vie
- Comité Familles coopératives

Ces comités sont formés d'un ou deux représentant(e)s par classe à partir de la 2^e année. Chaque comité est chapeauté par des enseignant(e)s et/ou des parents.

Des parents sont sollicités pour venir en classe remplacer les enseignant(e)s qui chapeautent les comités.

Les rencontres de comités ont lieu le une fois par mois, en alternance avec les AG des élèves et les activités en familles coopératives.

Assemblée générale des élèves

Tous les élèves de l'école se réunissent pour discuter et voter sur les activités et la vie de l'école.

L'AG des élèves est animée par les élèves membres du comité Vie.

Les AG ont lieu une fois par mois, en alternance avec les rencontres de comités et les activités en familles coopératives.

Familles coopératives

Chacune des familles coopératives, formée d'un élève par niveau, vit des activités diverses choisies par ses membres tout au long de l'année.

Des adultes, parents et/ou enseignant(e), sont associés à l'avance à une famille coopérative.

Les activités en familles coopératives ont lieu une fois par mois, en alternance avec les rencontres de comités et les AG des élèves.



AG

L'assemblée générale de tous les parents

Elles ont lieu deux fois l'an, en septembre et en juin, et **la présence d'un parent par famille est obligatoire**. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le Conseil d'établissement (CÉ) entre les deux assemblées statutaires :

Lors de l'assemblée générale (AG) de septembre, sont nommés ou élus :

- > Les parents qui siègent au CÉ.
- > Les représentants auprès du comité de parents de la CSSDM et son substitut (parmi les parents élus au CÉ).
- > Le membre de la communauté qui siège au CÉ.
- > Le parent représentant l'école au réseau parent du RÉPAQ.
- > Les membres des différents comités.

En guise de préparation pour l'AG, les parents s'informent par l'Arc-en-press, le site internet et les documents remis dans le facteur. Lors de l'AG, les parents participent aux consultations et sont informés des décisions émanant du CÉ.

CÉ

Le Conseil d'établissement

Au carrefour des divers comités, des grands axes de réflexion et de la gestion de la vie quotidienne, le Conseil d'établissement (CÉ) est l'instance décisionnelle requise par la Loi sur l'instruction publique.

Le mandat du conseil d'établissement (CÉ) :

- > Valorise l'implication des élèves aux consultations et aux décisions concernant les activités éducatives, sportives ou ludiques au niveau des classes et de l'école (référence: document de cheminement d'un projet).
- > S'assure de la représentation de tous les intervenants dans l'organisation de l'école.
- > Est responsable des AG de parents. Il décide ce qui doit être porté à titre d'information, de consultation et d'approbation.
- > Peut procéder à la consultation des parents sous différentes formes (assemblées, rencontres groupe-classe, Arc-en-press et autres), concernant les dossiers dont il a la responsabilité.
- > Est responsable de valider la formation des comités de travail et conjointement, en détermine les mandats. Le CÉ assure la supervision des comités tout en valorisant leurs initiatives allant de pair avec les principes pédagogiques et les valeurs de l'école. Pour chaque comité de travail, le CÉ détermine un membre parent qui agit en tant qu'agent de liaison avec ledit comité.
- > Représente l'école auprès de la commission scolaire lorsque le milieu école manifeste la volonté d'apporter des modifications à l'application du régime pédagogique.
- > S'assure de la participation des intervenants aux trois réseaux des écoles publiques alternatives du Québec.
- > Est informé des différents dossiers qui gravitent autour de l'école.
- > Dépose, en AG de fin d'année, un bilan annuel de ses activités et de celles de chaque comité de travail et en produit un résumé dans un numéro de l'Arc-en-press précédant l'AG.

En cas d'absence lors de l'AG, une personne peut proposer sa candidature par écrit.

Lors de sa première rencontre, le CÉ établit ses règles de régie interne en ce qui concerne, entre autres, les droits de vote et l'assiduité aux rencontres.

Le CÉ d'Arc-en-ciel est composé de:

- > Sept membres parents qui sont élus lors de l'AG de la rentrée scolaire. La personne qui préside le CÉ doit être un parent et celui-ci détient un vote prépondérant.
- > Jusqu'à sept membres du personnel (personnel enseignant, personnel de soutien, personnel professionnel et du service d'animation) qui sont élus parmi leurs pairs lors des rencontres ayant lieu avant l'AG.
- > L'équipe de direction qui y siège d'office, sans droit de vote.
- > Une personne extérieure à Arc-en-ciel, dit membre de la communauté, vient enrichir le groupe, mais sans droit de vote.

De manière générale, pour ce qui est des membres parents, l'école Arc-en-ciel favorise la représentation de chacune des classes au CÉ.

Le représentant auprès du comité de parents de la CSSDM* et son substitut

Le représentant est désigné en assemblée générale (AG), parmi les parents membres du CÉ. Il s'agit de servir d'agent d'information bidirectionnelle au sein de la structure de notre commission scolaire.

En raison du rôle du représentant, il est recommandé que ce dernier ait une connaissance approfondie des questions concernant la vie de l'école.

Le représentant Arc-en-ciel au réseau parents du RÉPAQ

Le RÉPAQ, Réseau des Écoles Publiques Alternatives du Québec, est une organisation tripartite: parents, enseignant(e)s et directions. La mission du réseau parents est la suivante:

- > Promouvoir l'échange et le développement d'information et d'outils permettant aux parents d'assumer efficacement leur rôle de partenaire, coéducateur et gestionnaire au sein des écoles publiques alternatives du Québec.
- > Soutenir les parents des écoles alternatives existantes et les parents qui développent ou élaborent des projets de nouvelles écoles alternatives.
- > Installer une communication significative et enrichissante entre les membres du Réseau parents et ceux des autres Réseaux du RÉPAQ comprenant le Réseau directions, le Réseau enseignants primaire et le Réseau du secondaire.
- > Contribuer de façon importante au développement et à l'essor du mouvement pédagogique alternatif auprès de la population du Québec.

Les rencontres du RÉPAQ ont lieu selon une formule interréseaux. Les rencontres conjointes parents-enseignant(e)s-direction ont lieu 5 fois par année, le vendredi de 9h à 15h. Les rencontres du réseau parents ont lieu mensuellement, le vendredi soir, de 19h à 22h. Il y a aussi 2 rencontres du réseau parents, une fois en novembre et une fois en mai.

Il est important que l'école soit représentée dans tous ces réseaux, donc les parents qui choisiront de prendre ce rôle devront s'assurer d'être disponibles pour assister à ces rencontres.

Les représentants de l'école (2 ou 3 parents maximum), sont nommés lors de l'AG des parents et choisis parmi l'ensemble des parents, sans forcément être membres du CÉ. Les représentants au RÉPAQ doivent rendre compte des travaux du réseau au CÉ. De plus, les membres de ce comité doivent s'assurer du suivi des rencontres entre eux et se rencontrer au moins 2 fois dans l'année pour se faire.

Comités

Description des différents COMITÉS DE TRAVAIL nécessaires à l'école Arc-en-ciel.

LES COMITÉS D'ARC-EN-CIEL :

Comité
Accompagnement
des comités enfants

Comité Cérémonie

Comité Familles
coopératives

Comité Parascolaire

Comité Coéducation

Comité Plein air

Comité Album

Comité
Communications

Comité Fêtes

Comité Service
d'animation

Comité BEC
(Bien-être
Communautaire)

Comité Diversité

Comité Financement

Comité Inscriptions

Comité
Environnement

Comité Multicolore

Mandats du noyau responsable d'un comité :

- > S'approprie le ou les mandats du comité de travail dont il est responsable.
- > Convoque une première rencontre et les rencontres ultérieures.
- > Voit à l'organisation logistique des rencontres.
- > Prépare l'ordre du jour et un compte-rendu des rencontres.
- > Publie les compte-rendus et travaux du comité dans l'Arc-en-presse.
- > Anime les rencontres.
- > S'assure que le comité se donne une chaîne téléphonique et d'adresses courriels et en remet une copie au CÉ et à la direction.
- > Assure le bon fonctionnement du comité: planification, réalisation, évaluation.
- > Assure le suivi avec le membre du CÉ qui agit en tant qu'agent de liaison ainsi qu'avec la direction.
- > Consulte les élèves par le biais du conseil des élèves et de l'AG et de l'équipe-école.
- > Nomme un trésorier lorsque le comité génère des dépenses ou des revenus.
- > S'assure qu'un bilan de fin d'année soit présenté à l'AG de fin d'année, incluant un bilan financier s'il y a lieu.

Lors de la formation des comités, il est important d'assurer le maintien d'une certaine forme de stabilité et la transmission du savoir dans ceux-ci. Ainsi, il faut éviter le plus possible que l'ensemble des membres d'un comité quittent celui-ci la même année.

Comité Accompagnement des comités enfants

Avec l'aide d'un membre du personnel, un parent accompagne un petit groupe d'élèves qui s'impliquent dans un des 3 comité-élèves (comité Familles coopératives Enfants, comité Vie et comité Arc-en-presse Enfants). Les rencontres se font une fois par mois lors d'une période de classe.

Comité Album

Ce comité initie la démarche pour la réalisation de l'album des finissant(e)s en fonction du budget octroyé par le CÉ (budget alloué à chaque année).

Il doit guider les finissants dans le choix du format et de la mise en page. Il organise la collecte des photos prises au cours des sept années passées à l'école afin de constituer une banque de photos pour tous les élèves. Le comité coordonne la rédaction des textes, réalise l'album final et choisit la compagnie qu'il l'imprimera. Il signe le contrat approuvé par le CÉ et s'assure que l'album soit livré au bon moment.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Deux parents de chaque classe de 6^e année.

Quand les membres se réunissent-ils?

Les échanges se font principalement par courriels.

Comité BEC (Bien-être Communautaire)

À la base d'une école saine est une communauté forte et bienveillante. Le but principal du comité Bien-être Communautaire (BEC) est d'assurer que tous les membres de la communauté Arc-en-ciel (parents, équipe-école, spécialistes, la direction, les membres du personnel, service d'animation, etc.) se sentent respectés, engagés, connectés, équipés, inclus et entendus.

Le bien-être de notre communauté commence dès l'arrivée des nouveaux membres à Arc-en-ciel. Le comité voit à l'accueil des nouveaux membres grâce à plusieurs activités et initiatives pour assurer que chaque personne commence son parcours avec un sentiment d'appartenance.

Avec des initiatives variées, le comité assure que les familles déjà à l'école ont le soutien dont elles ont besoin pour rester engagées pendant tout leur passage à l'école.

Pour nourrir les liens entre les parents dans un contexte social et informel, le comité organise des activités variées pendant l'année (café placote, soirée disco, tables rondes, etc.)

Pour offrir le meilleur soutien aux membres de la communauté, le comité travaille en collaboration avec la majeure partie des comités existants sur des projets particuliers, au besoin, qui sont en soutien de notre mandat, i.e.: Coéducation, Familles coopératives, Diversité, Inscriptions, parents multicolores, ainsi que la direction, l'équipe-école et le service d'animation.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Idéalement 5 à 8 parents sont nécessaires. Avoir un intérêt dans le bien-être de toute la communauté et un désir d'être sociale et/ou faire de la sensibilisation communautaire.

Quand les membres se réunissent-ils?

Les soirs, à peu près à chaque 6 semaines. Parfois plus souvent si le comité travaille sur un projet en particulier.

Comité Cérémonie

Le comité fait approuver son budget au conseil d'administration. Il initie la démarche pour la réalisation de la fête. (Le choix de date et heure après l'école afin que tout le personnel enseignant soit disponible). Il doit faire l'achat des décorations pour la fête et fait le choix et l'achat de petits cadeaux pour les finissants.

Il organise la logistique pour réaliser cette fête (plan du décor, recherche de bénévoles etc.) et coordonne la mise en place et le ménage/rangement à la fin de cette fête. Le comité fait paraître dans l'Arc-en-ciel la date de l'événement et s'assure que les enseignant(e)s ont les certificats pour leurs élèves.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Deux parents de chaque classe de 6^e année.

Quand les membres se réunissent-ils?

Les rencontres de ce comité ont lieu vers la fin de l'année scolaire.

Comité Coéducation

De quoi le comité est-il responsable?

Le comité Coéducation se penche sur la vie scolaire d'Arc-en-ciel par des discussions pédagogiques et réfléchit à l'organisation scolaire et aux structures démocratiques des élèves. Le comité réfléchit à l'implication parentale à l'école et organise des activités en soutien de la coéducation.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

3 à 4 parents. Un intérêt dans la pédagogie, la coéducation et de travailler avec l'équipe-école est souhaitable.

*Le comité Coéducation est un comité conjoint composé de membres de l'équipe-école (un enseignant de chaque cycle et la directrice adjointe, dont 4 membres) ainsi que d'un groupe de parents.

Quand les membres se réunissent-ils?

Pendant les comités-élèves à chaque 3 semaines. Les parents qui choisissent de s'engager dans ce comité doivent donc être disponibles durant la journée et ce, pour toute la durée de l'année scolaire.

Comité Communications

Les membres de ce comité assurent la parution de l'Arc-en-ciel sur une base hebdomadaire, de l'acheminer par courriel à tous les parents et de le déposer sur le site privé de l'école. Une copie papier est également publiée à l'école.

Le comité met à jour le site internet privé de l'école. Il gère et modère les listes d'envoi de courriels de la communauté et travaille conjointement avec le comité Inscriptions pour uniformiser les listes de contacts et diffuser le bottin à tous les membres de la communauté.

Il organise deux rencontres par année entre les responsables de chaque comité.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

De 8 à 10 parents sont nécessaires et chacun d'entre eux est responsable de la production pendant un nombre de semaines déterminées à l'avance. Les articles à publier

sont acheminés via une adresse courriel commune. Le parent doit les collecter et les assembler pour former l’Arc-en-presse.

La production de l’Arc-en-presse nécessite un minimum de compétences web. Les mises à jour du site privé sont effectuées majoritairement par les membres ayant des compétences dans le développement internet.

Quand les membres se réunissent-ils ?

Le travail des parents se fait la plupart du temps à la maison. Il y a au moins une réunion en soirée avec tous les membres en début d’année et une vers la fin d’année.

Comité Diversité

Le comité est responsable de réunir un groupe de parents sensibles à ces problématiques et d’établir un certain nombre de projets par année.

Le comité vise à :

- Valoriser la diversité existante au sein des étudiants-es et du corps enseignant;
- Augmenter la diversité au sein de l’école (étudiants-es, enseignants-es, personnel) pour assurer une plus grande représentativité et créer un milieu qui intègre pleinement cette diversité;
- Offrir des programmes, des projets éducatifs et des ressources, tant pour les enfants que pour les parents et le corps professoral, qui favorisent la compréhension, le respect et la valorisation de la diversité.

Exemples de projets: dresser le portrait culturel et socio-économique de la communauté Arc-en-ciel; réviser le processus d’inscription et d’accessibilité à l’école; disponibilité de la trousse éducative en droits humains pour les enfants «Equitas»,

“Si je diffère de toi, loin de te léser, je t’augmente”
citation d’Antoine de Saint-Exupéry (Lettre à un otage).

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir ?

Un minimum de quatre parents sont nécessaires. Aucune habileté est nécessaire autre que la disponibilité de s’investir dans la mission de ce comité, de s’informer sur les enjeux de sa mission et de travailler de pair avec d’autres parents soucieux de ces valeurs.

Quand les membres se réunissent-ils ?

Les réunions se déroulent environ une fois par mois, parfois plus si besoin (ex.: projet avec les enfants, etc.)

Comité Environnement

Le comité aide les élèves et les membres à poser des gestes qui font une différence sur notre petite planète. Il organise des corvées pour l’entretien de la cour, s’occupe des plantations, du compost, de l’éducation citoyens verts et de la sensibilisation de tous les membres de la communauté.

Il est actif dans les classes et au service d’animation pour aider à mettre en place des habitudes de vie en harmonie avec la planète.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir ?

Une dizaine de personnes ayant un intérêt pour l’environnement et le jardinage.

Quand les membres se réunissent-ils ?

Le printemps est l’occasion de faire la grande corvée dans la cour et de mettre en place les plantations autour de l’école. Les membres se réunissent en fonction des projets organisés.

Comité Familles coopératives

Les familles coopératives sont un regroupement hétérogène d’élèves. Ces familles sont constituées d’un maximum d’un élève par niveau, incluant les élèves du préscolaire.

Le regroupement par familles assure le développement du sentiment d’appartenance, la pratique de la coopération, l’autonomie, l’engagement et la créativité.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir ?

> **Parents responsables:** Idéalement 3-4 membres actifs. Le comité est responsable de planifier les rencontres de parents, planifier les activités en cours d’année (type dirigée et peu libre) et de faire le lien avec les organismes au besoin et l’équipe-école.

- Co-animer les rencontres du comité-élèves avec l’enseignant(e) qui chapeaute ce comité.
- Soutenir les élèves dans l’organisation des activités.
- Informer l’équipe-école du déroulement des activités.
- Trouver des parents bénévoles pour les activités des familles coopératives.

> **Parents bénévoles pour une famille:** Minimum 16 parents bénévoles (idéalement en duo) sont nécessaires pour le bon fonctionnement des activités. Ils sont responsables d’avoir le matériel pour l’activité si non fourni (remboursé par le budget du comité),

responsable d'être présent à toutes les séances en cours d'année ou de se trouver un remplaçant. Ces parents doivent être disponibles pour toute la période désignée. Idéalement, les parents qui s'engagent à être présents le sont pour toute l'année afin de tisser des liens avec les élèves de leur famille et assurer un suivi du projet en cours. Aucune habileté n'est nécessaire sauf adorer les enfants!

Quand les membres se réunissent-ils?

Les membres se réunissent 2-3 fois par an pour l'explication et la planification des séances et par la suite les rencontres se déroulent 15 minutes avant le début de la séance des familles coopératives le vendredi afin d'expliquer l'activité plus précisément (déjà transmis par courriel avant).

Comité Fêtes

Les membres de ce comité organisent 3 fêtes par année où la participation de l'ensemble de la communauté (incluant l'équipe-école) est sollicitée et ce, pour développer le sentiment d'appartenance. Les fêtes peuvent avoir lieu à l'école ou dans le quartier. Étant donné le nombre de participants, de grands espaces sont souvent nécessaires pour se rassembler (cour d'école, parcs, Mont-Royal).

- Souligner la semaine des enseignants en février et celle des services de garde en mai ou juin
- Soutenir le comité Financement dans l'organisation d'événements de campagnes de financement.

Le calendrier des fêtes doit être établi en début d'année scolaire et diffusé le plus rapidement possible à toute la communauté.

Comité Financement

Le comité Financement organise des activités de levée de fonds nécessaires aux différentes activités de l'école, notamment les sorties de plein air et autres projets de l'école. Le mandat du comité est d'identifier et de mettre en œuvre des campagnes de financement favorisant la participation du plus grand nombre de personnes afin de lever des fonds de préférence à l'extérieur de la communauté immédiate de l'école. Le comité doit présenter les campagnes de financement au CÉ, il travaille en collaboration avec la direction et favorise l'implication des différents comités lors des événements. Typiquement, le comité organise deux campagnes de financement au courant de l'année dont le Marché de Noël avec la vente de sapins et couronnes de Noël, d'huile d'olives et de vinaigres, de même qu'un Marché d'artisans locaux. La seconde campagne de financement se tient généralement au printemps. Depuis quelques années, un kiosque à limonade est organisé dans le cadre de la vente trottoir sur l'avenue Mont-Royal. Le choix des campagnes est revu à chaque année.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Le comité est composé d'une dizaine de parents qui se répartissent les responsabilités et tâches de planification, gestion des fournisseurs, des bénévoles, des communications, des artisans, des commandites, compilation, etc, en fonction des intérêts et habiletés des différents membres du comité.

Quand les membres se réunissent-ils?

Les rencontres se tiennent en soirée et leur fréquence varie selon l'avancement de la préparation. Elles débutent à la mi-septembre pour arriver à lancer le début de la campagne au 1er novembre et se terminent avec le Marché de Noël au début décembre. Pour la seconde campagne, les rencontres débutent généralement au retour de la relâche et varie encore selon les besoins.

Comité Inscriptions

Le comité est responsable, avec la direction et le secrétariat, de la gestion du processus d'admission à l'école. Les membres organisent les portes ouvertes et la soirée d'informations en octobre, la journée des pré-inscriptions, les rencontres individuelles ainsi que les inscriptions officielles. Ce processus s'échelonne de la rentrée à la fin mai. En mai, le comité Inscriptions collabore avec le comité BEC pour l'organisation de la journée d'accueil des nouvelles familles.

Le comité Inscriptions travaille en étroite collaboration avec l'équipe-école, le CÉ, la direction et le secrétariat puisqu'il est le « porte-parole » du projet éducatif auprès des familles qui souhaitent inscrire leur enfant à Arc-en-ciel et pour celles dont l'enfant a été admis. Il est essentiel qu'à la fin de l'année scolaire, au moins la moitié des membres du comité poursuivent leur mandat afin d'assurer une essentielle continuité dans le processus d'inscriptions.

Conjointement avec le CÉ, le comité sera le gardien de la projection de l'organisation scolaire pour les années à venir et s'assurera que les prévisions sont toujours mises à jour en tenant compte de la réalité courante des élus d'une année à l'autre.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

La participation de huit à dix parents au comité est optimale pour le fonctionnement du comité. La capacité à travailler en équipe, l'écoute, l'ouverture et l'envie de partager son expérience sont essentielles à la rencontre de futures familles.

Quand les membres se réunissent-ils?

L'horaire des rencontres est variable. Un sondage est fait en début d'année pour connaître les disponibilités de chacun. Seules les dates de portes ouvertes (une journée fin septembre) et de la soirée d'information (une soirée mi-octobre) sont fixes.

Comité Multicolore

Les membres, que l'on appelle «parents multicolores», assurent l'organisation et l'animation des 3 rencontres groupe-classe statutaires.

Ils développent, en collaboration avec le CÉ et la direction, le contenu de la partie commune qui précède les rencontres groupe-classe. Ils font un compte rendu des rencontres groupe-classe et, au besoin, un suivi avec la direction.

Pour chaque groupe-classe:

- Établir la diffusion d'information entre l'enseignant et les parents et faire le lien entre les parents.
- Diffuser, au besoin, de l'information particulière à tous les groupes-classes.
- Gérer l'implication parentale dans le groupe-classe.
- Organiser, préparer l'ordre du jour avec l'enseignant et les parents, animer des rencontres groupe-classe statutaires telles qu'indiquées au calendrier scolaire ou des rencontres ponctuelles pour un groupe-classe au besoin.
- Se pencher sur différents dossiers de participation parentale avec le comité Coéducation et en collaboration avec d'autres comités, s'il y a lieu: pour la coéducation, lors de comités et des AG des élèves, les dossiers de vie et/ou à d'autres moments.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Deux parents par groupe-classe, si possible un par niveau du groupe-classe. Idéalement, l'un des parents fait partie du comité Coéducation.

Les parents multicolores s'engagent à rester en poste jusqu'à la rencontre groupe-classe de septembre l'année suivante afin de passer le flambeau aux prochains parents nommés. Être assez disponible pour assurer le suivi régulier des communications de la classe.

Quand les membres se réunissent-ils?

Les membres se réunissent au moins 3 fois par année, avant les rencontres groupe-classe prévues au calendrier scolaire, afin d'échanger et de prendre le pouls de toute la communauté.

Comité Parascolaire

Le comité Parascolaire est responsable de fournir des activités parascolaires à l'école Arc-en-ciel qui sont de qualité, à des prix abordables et qui demeurent en lien avec la philosophie et les valeurs de l'école.

- Planifier l'horaire des cours en trois volets (sportif, artistique et technique).
- Procurer les cours des organisations qualifiées.
- Faire la publicité à la communauté Arc-en-ciel et faciliter le processus d'inscription.
- Assurer la bonne communication entre les fournisseurs des cours, les familles, le service de garde, la direction et le CÉ et le bon fonctionnement des cours.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

L'ensemble des membres partage la responsabilité de la sélection et l'organisation des cours.

Chaque membre devient responsable d'une des tâches principales:

- 1 personne pour la gestion des communications de chaque fournisseur ou volet de cours.
- 1 personne pour la coordination et la communication avec la direction et le CÉ.
- 1 personne pour la coordination et la communication avec le service d'animation
- 1 personne pour la publicité et les communications à la communauté, la gestion des listes d'inscription, des listes d'envoi, des sondages, etc.

Les personnes avec des habiletés en communication et organisation sont très recherchées.

Quand les membres se réunissent-ils?

- 3 réunions de groupe (septembre, novembre, mai).
- Pour quelques membres, des rencontres supplémentaires avec la direction et le service d'animation.
- Tâches autonomes à réaliser en préparation d'une nouvelle session de cours.
- Consultations des membres via courriel au cours de l'année pour les prises de décision.
- Début des travaux avant la rentrée en automne, afin de finaliser la préparation des cours de la première session.

Comité Plein air

Élèves, enseignants et parents aiment participer à des activités de plein air qui permettent de vivre les valeurs de l'école Arc-en-ciel à l'extérieur. Le comité existe pour soutenir le projet plein air de l'école et en assurer la réalisation. Le comité s'engage à consulter les enfants selon les structures démocratiques existantes pour déterminer les activités qui seront organisées.

Chaque année, les membres du comité Plein air organisent quatre journées d'activités, en évitant les mois de septembre, décembre, mai et juin. Les parents s'occupent des diverses tâches assurant la bonne tenue des sorties et ont pour responsabilité de superviser le choix et l'approbation des activités, d'effectuer les réservations d'activités et de transport, d'acheminer les communications, de respecter les finances et d'assurer une présence lors des sorties.

Voici un résumé des tâches principales :

- Rencontrer les élèves en mai pour voir à la détermination des activités pour l'année scolaire suivante.
- À l'aide du formulaire de présentation de projets, présenter au CÉ pour approbation les activités déterminées par les élèves.
- Présenter un budget au Conseil d'établissement et assurer le suivi des paiements par les familles, en collaboration avec la direction.
- Faire les réservations nécessaires (activités et transport).
- Officialiser les activités auprès de la communauté et communiquer clairement les informations aux parents par l'entremise de l'Arc-en-pressé ou par courriel.
- Préparer le déroulement des activités en collaboration avec le conseil des élèves, l'équipe-école et la direction.
- Démontrer clairement comment se vivront les valeurs lors des activités; rencontrer les élèves à ce sujet.
- Favoriser, lors des activités, des regroupements multi-âges, soit en familles coopératives ou autre.
- Recruter des parents supplémentaires pour supporter le comité lors des sorties.
- Assurer, tout au long des activités, une présence active et un environnement sécuritaire.
- Faire un bilan des activités avec les élèves.
- Présenter un bilan des activités et un bilan financier lors de l'AG de juin.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Le comité est formé de 6 à 8 parents. D'autres parents pourront épauler le comité lors des sorties. Il n'y a pas d'habiletés particulières nécessaires pour joindre ce comité. Les gens qui n'ont pas peur de se mouiller et qui aiment le soleil sont les bienvenus.

Quand les membres se réunissent-ils?

Le comité se rencontre habituellement une fois par mois ou plus souvent si le besoin se fait sentir.

Comité Service d'animation

Le comité Service d'animation encourage et soutient l'équipe du service d'animation à la réalisation et à l'organisation d'activités éducatives variées et stimulantes pour les enfants de tous les âges.

Il encourage la participation des parents dans les différentes activités présentées.

Combien de parents sont nécessaires? Y-a-t-il des habiletés particulières à avoir?

Le comité est composé de 5 ou 6 parents et de la technicienne du service d'animation.

Quand les membres se réunissent-ils?

Les rencontres de ce comité ont lieu en fin de journée et ce, 5 à 6 fois durant l'année scolaire.



Activités et événements importants durant l'année

Les 2 assemblées générales (AG) et les 3 rencontres groupes-classes sont **OBLIGATOIRES**.

Les dates sont indiquées dans le calendrier de l'école remis en septembre.

Septembre

- > Première assemblée générale (AG) **OBLIGATOIRE**
- > Les comités se forment!
- > Première rencontre groupe-classe **OBLIGATOIRE**
Belle occasion de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant ainsi que les autres parents.
- > La fête de la rentrée
Pas obligatoire mais **fortement recommandée**.
Un grand « potluck » avec des anciens et nouveaux amis!
C'est aussi l'occasion de rencontrer les comités lors du « Speed Dating » des comités.

Décembre

- > Première activité de financement
- > La vente des sapins et Marché de Noël
Allez! On soutient les activités de nos enfants!

Janvier

- > Deuxième rencontre groupe-classe **OBLIGATOIRE**

Février

- > Fête de l'hiver
Pas obligatoire mais **fortement recommandée**.
On patine, on fait de la glissade, on boit du vin chaud!

Mai

- > Troisième rencontre groupe-classe **OBLIGATOIRE**

Juin

- > Deuxième activité de financement
- > Deuxième assemblée générale (AG) **OBLIGATOIRE**
On fait le bilan des comités.
- > Fête de la fin d'année
Pas obligatoire mais **fortement recommandée**.
On félicite nos finissant(e)s et on s'amuse après une belle année ensemble!

Pour consulter le calendrier scolaire, visitez:
<https://mon.ecolearcenciel.org/documents/>



Foire aux questions

À quoi ressemble une journée type à l'école Arc-en-ciel?

8h06 Accueil
8h11 Début des classes
9h04 Début des classes de Préscolaire
11h30 Début de la période du dîner
12h48 Début des classes en après-midi
15h33 Fin des classes (le mercredi: 13h57)

Oui mais, si mon enfant doit arriver plus tôt?

Aucun problème! Le service d'animation de l'école Arc-en-ciel vous accueille dès 7h00 à tous les matins.

Et par où on entre dans l'école au juste?

Le matin, l'accueil se fait dans la cour de récréation. Une enseignante accueillera les élèves dès 8h06 mais en attendant son arrivée et l'ouverture des portes, les parents doivent rester avec leurs enfants.

Si je souhaite venir chercher mon enfant pour dîner, où est-ce que je le retrouve?

À 11h30 les enseignants vont reconduire tous les enfants qui vont dîner à la maison dans la grande cour de l'école ou les parents peuvent les rejoindre. Après votre repas, pour le retour en classe à 12h52, votre enfant peut aller retrouver son groupe du service d'animation dans la cour **10 minutes avant le début des classes**. Sinon, vous pouvez aussi le ramener juste à temps pour le début des classes, en passant par le secrétariat.

Et si mon enfant mange à l'école, comment cela se passe-t-il ?

À 11h30, les élèves retrouvent leur éducateur(trice) au service d'animation. Chaque groupe mange dans son local, avec son animateur(trice). Il n'y a pas de réfrigérateurs pour les boîtes à lunch des enfants ni de micro-ondes pour réchauffer les dîners. Il faut donc prévoir un « Ice Pack » pour garder les aliments bien frais et un repas froid ou un thermos pour le repas du midi.

Un service de traiteur est aussi disponible pour tous les élèves. Voir les documents du service d'animation pour les détails.

Et si j'arrive en retard?

À Arc-en-ciel, **la ponctualité est une valeur importante** qui nous sert toute la vie et elle fait aussi partie du code de vie. Toutefois, si vous êtes en retard, il faut se présenter à l'entrée principale sur la rue Laval, saluer la secrétaire et motiver son retard avant de se rendre en classe.

Mais si mon enfant est en maternelle, il commence plus tard. Par où doit-il entrer?

Aucun souci. Les élèves du préscolaire ont accès au service d'animation par la porte de la petite cour (l'entrée sur Henri-Julien) jusqu'à 9h00. Si toutefois il arrive après 9h00, il devrait se présenter à l'entrée principale sur la rue Laval, saluer la secrétaire, et motiver son retard avant de se rendre en classe.

À la fin de la journée, où est-ce que je récupère mon enfant?

Dès la fin de la journée de classe, les portes du service d'animation sont déverrouillées. Les parents dont les enfants ne fréquentent pas le service d'animation peuvent aller chercher leurs enfants dans la grande cour à partir de 15h31. Pour les enfants qui restent au service d'animation, les parents peuvent entrer dans l'école par la petite cour du 4252 Henri-Julien et retrouver leurs enfants en tout temps dans leur local, avec leur éducatrice, entre 15h31 et 18h00.

Où puis-je trouver l'état de compte, le code permanent ou le relevé 24 du service d'animation?

Rendez-vous sur: <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
Utilisez l'adresse courriel de l'enfant se terminant par @csdmedu.ca et le mot de passe fournit en début d'année.

Où puis-je trouver le bulletin de mon enfant?

Rendez-vous sur: <https://altibu.csdm.qc.ca> et sélectionnez le profil Parent ou tuteur. Entrez le courriel associé à votre compte Mozaïk.

Beaucoup de documents et d'informations se trouvent sur le site internet privé de l'école Arc-en-ciel: <https://mon.ecolearcenciel.org>



Liens utiles

Site internet privé d'Arc-en-ciel
<https://mon.ecolearcenciel.org>

Calendrier scolaire et listes des fournitures scolaires
<https://mon.ecolearcenciel.org/documents>

Arc-en-presse
Le journal hebdomadaire de l'école
À lire à chaque semaine!
<https://mon.ecolearcenciel.org/arc-en-presse>

REPAQ
Réseau des écoles publiques alternatives du Québec
<https://repaq.org>

CSSDM
Centre de services scolaire de Montréal
<https://www.cssdm.gouv.qc.ca>

École Arc-en-ciel

4265, avenue Laval, Montréal, H2W 2J6
514-350-8860

Directrice
Nathalie Brunet
brunetnat@cssdm.qc.ca

Directrice adjointe
Valérie Robert
robertv@cssdm.qc.ca

Service d'animation
514-596-5741
aec.sdg@cssdm.qc.ca

Conseil d'établissement (CÉ)
ce@ecolearcenciel.org